

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à

Madame Estelle GALLANT, Professeur des universités, Vice-Présidente déléguée aux relations européennes et internationales.

à l'effet de signer, pour le Service Commun des Relations Européennes et Internationales,

les attestations :

- d'acceptation d'inscription pour un étudiant étranger
- de logement en chambre universitaire
- de sélection dans le cadre de la mobilité étudiante
- de début d'études ou de stage étudiant
- de fin d'études ou de stage
- de non établissement de relevé de notes officiel

et

- les certificats administratifs attestant d'une dépense ou de sa prise en charge
- les justificatifs de présence aux entretiens de motivation pour les étudiants
- les traductions des relevés de notes

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle GALLANT, Monsieur Pierre-Yves TOURPIN, Directeur du SCREI, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Estelle GALLANT et Monsieur DEMEESTER en date du 28 août 2023.

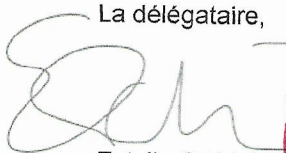
Fait à Toulouse, le 9 septembre 2026

Le délégataire,



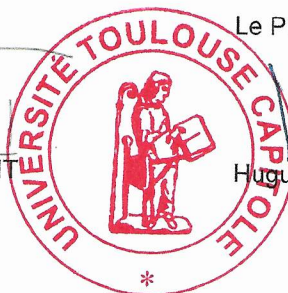
Pierre-Yves TOURPIN

La délégataire,



Estelle GALLANT

Le Président,



Hugues KENFACK